

# CONSEIL MUNICIPAL DU 03 NOVEMBRE 2008.

Présents : Messieurs COLLETTE, POULAIN, BARRUET, MESSIO, DUCROCQ, LAURENT, PARROT, LEHMANN, MELO, WRZOHOL, TOFFIN, Mesdames VERCRUYSSSE, MAGNOLER, THOMAS.

Absente excusée : Madame CORDIER ayant donné procuration à Madame VERCRUYSSSE.

## ORDRE DU JOUR :

- Lecture des comptes-rendus des séances précédentes.
- Election des délégués auprès des syndicats et de la CCPOH.
- Délibération des membres du Conseil Municipal pour le CCAS.
- Constitution des commissions municipales.
- Informations diverses.

Lecture est faite du compte rendu de la séance du 06 octobre 2008, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Lecture est faite du compte rendu de la séance du 24 octobre 2008, celui-ci est adopté à l'unanimité avec la remarque suivante : Monsieur DUCROCQ n'était pas candidat à l'élection du Maire.

Secrétaire de séance : Philippe DUCROCQ.

## ELECTIONS DES DELEGUES AUPRES DE LA CCPOH (vote à bulletins secrets) :

	Candidats titulaires	candidats suppléants
<b>CCPOH :</b>		
<u>Bureau</u> :	<b>Michel COLLETTE</b>	<b>Philippe POULAIN</b>
<u>Conseil</u> :	<b>Michel COLLETTE</b> : 14 <b>M-C VERCRUYSSSE</b> : 12 Philippe DUCROCQ : 2 Lucienne THOMAS : 2	Philippe DUCROCQ : 5 <b>François LAURENT</b> : 9 <b>Eric BARRUET</b> : 9 Lucienne THOMAS : 7

## COMMISSIONS CCPOH :

<u>Finances</u> :	<b>Michel COLLETTE</b> : 8 Lucienne THOMAS : 7	<b>Lucienne THOMAS 1ère</b> Médéric PARROT 2 <sup>ème</sup>
<u>Développement économique</u> :	<b>J-Pierre WRZOHOL</b> : 14 Philippe DUCROCQ : 1	<b>Philippe POULAIN</b> : 14 Lucienne THOMAS : 10 Philippe DUCROCQ : 5
<u>Ordures ménagères</u> :	<b>Lucienne THOMAS</b> : 15	<b>Pascal LEHMANN</b> : 15

<u>Bâtiments communaux</u> :	<b>Philippe TOFFIN : 15</b>	<b>J-Pierre WRZOCHOL : 15</b>
<u>Affaires sociales</u> :	<b>Monique MAGNOLER : 15</b>	<b>Médéric PARROT : 15</b>
<u>Ntic/ communication</u> :	<b>M-Claire VERCRUYSSSE : 15</b>	<b>Odile CORDIER : 15</b>
<u>Cultutrelle</u> :	<b>Odile CORDIER : 15</b>	<b>Monique MAGNOLER : 15</b>
<u>SCOT</u> :	<b>Denis MESSIO : 13</b> Lucienne THOMAS : 2	<b>Philippe POULAIN : 1er</b> Lucienne THOMAS : 2 ème
<u>CLET</u> :	<b>Michel COLLETTE : 15</b>	<b>Philippe DUCROCQ : 15</b>
<u>Affaires sociales</u> :	<b>Eric BARRUET : 15</b>	<b>François LAURENT : 15</b> <b>Monique MAGNOLER : 15</b>
<u>FRAPP</u> :	<b>Denis MESSIO : 11</b> Philippe DUCROCQ : 4	<b>Michel MELO : 13</b> Philippe DUCROCQ : 5 <b>Lucienne THOMAS : 11</b>

#### **DELBERATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DU C.C.A.S :**

Le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir la proposition de Monsieur le Maire, à savoir maintenir les 4 membres déjà élus en avril 2008, soit :

Mesdames M-Claire VERCRUYSSSE, Monique MAGNOLER, Odile CORDIER et Monsieur Médéric PARROT.

#### **CONSTITUTION DES COMMISSIONS MUNICIPALES :**

Voir la liste ci-jointe. Une information municipale a été faite pour informer les riverains de la commune que ceux qui ne se sont pas manifestés pour confirmer leur inscription aux différentes commissions seront retirés de la liste.

#### **INFORMATIONS DIVERSES :**

##### **SIG (Système d'Information Géographique) :**

Une formation est proposée par la CCPOH concernant la numérisation du cadastre

**Groupement de commandes** auprès de la CCPOH : une évaluation des besoins des communes sera faite de façon à définir un ordre de priorité pour effectuer les commandes

Il est signalé que la **gazette** sera désormais **éditée** par les services de la CCPOH , le coût est de 80 € pour 600 exemplaires.

Monsieur le Maire, informe les membres du conseil municipal des difficultés financières rencontrées par **le cinéma de Pont-Ste-Maxence.**

Monsieur POULAIN donne une information concernant les travaux de renforcement du **réseau défenses incendie**, ceux ne seront exécutés qu'en 2009 car l'entreprise ne sera pas disponible avant.

Monsieur MESSIO signale que l'**allée du cimetière** a été faite en enrobé mais que ces travaux ne donnant pas satisfaction, ils seront refait par l'entreprise SCREG.

Monsieur MESSIO, concernant le **sinistre** intervenu sur **l'abri bus** demande la position du conseil municipal étant donné que la commune a porté plainte mais que le propriétaire de l'abri bus est le conseil général.

Les membres du conseil municipal souhaitent que la peine soit sous forme de T.I.G (Travail d'intérêt Général) et qu'à l'issue de celui-ci, la plainte soit retirée. Un courrier au médiateur sera fait en ce sens avec copie au conseil général.

Monsieur le Maire évoque le **problème de visibilité au stop** qui se trouve rue de l'Eglise (à côté du cimetière) le parterre de fleurs qui est en cours d'élaboration gêne, le problème sera résolu en déplaçant la bande stop.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 h 00.

Le Maire

Le secrétaire

Les membres du conseil